

Rapport de majorité N° 30

Square Perdttemps

Demande d'un crédit destiné à la réalisation de l'aménagement du Square Perdttemps pour un montant de CHF 197'990.- TTC

Nyon, le 13 février 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée des commissaires Michèle Miéville (en remplacement d'Olivier Tripet), Thierry Campiche, Marco Carezza, Brian Jackson, Dominique Karlen, Christos Kornaros, Jacky Colomb (président et rapporteur de minorité) et David Lugeon (rapporteur du présent rapport de majorité) s'est réunie le mercredi 8 février 2017 à la salle du Manoir 1.

Madame la Municipale Fabienne Freymond Cantone, et son Chef de service Monsieur Hughes Rubatel, ainsi que Monsieur le Municipal de l'Urbanisme Maurice Gay nous ont présenté le projet dans son ensemble et ont répondu aux questions des commissaires. La commission les remercie de leurs explications et réponses.

La place de jeux du centre-ville, espace situé sous la place Perdttemps le long des platanes, a manifestement besoin que l'on s'occupe d'elle. Son état général n'est plus acceptable, à tel point qu'elle est de plus en plus délaissée par les parents souhaitant offrir un moment ludique à leurs enfants. Consciente de ce problème, la Municipalité a souhaité se donner la possibilité non seulement de rénover, mais aussi et surtout de repenser autrement l'endroit, en axant sa réflexion sur une occupation optimale de toute la parcelle.

La majorité de la commission a été satisfaite des réponses données par les deux représentants de la Municipalité et du chef de Service des Espaces Verts aux diverses questions des commissaires, qui s'articulaient notamment autour des points suivants :

La réflexion sur la nature du lieu

La Municipalité a pensé l'endroit comme un espace multi-générationnel, avec davantage d'activités que ce qui fut le cas jusqu'à présent. Le quartier d'habitation autour de la place Perdttemps est en effet un quartier où l'on trouve une grande diversité de population. Cet endroit est donc pensé comme un lieu de rencontre, qui comprend certes une aire de jeux pour enfants comme jusqu'à présent, mais qui ne s'y limite pas. Le projet est articulé par une volonté de convivialité, avec des espaces de pique-nique, des grills, des tables, des endroits pour s'asseoir à l'ombre des arbres, les terrains de pétanque et, dans une éventualité qui ne figure pas dans les objets mêmes de ce préavis, un édicule loué par la commune.

A ce sujet, les municipaux ont présenté un court film à la commission, permettant de visualiser la teneur du projet. Les soussignés demandent que ce film soit présenté au Conseil et à la presse lors de la présentation des rapports.

La sécurité des enfants

Monsieur le chef de Service des Espaces Verts a expliqué à la commission comment l'espace dédié aux enfants sera sécurisé (haie et clôture). Il comportera deux entrées. Du côté parking, une barrière double pour la sortie sera préférée à un portail, qui a le risque de demeurer ouvert, surtout s'il se casse. Un cheminement piéton sur le parking accentuera encore cette sécurisation (cursive peinte au sol).

De manière générale, la sécurité des enfants sera donc affermie par rapport à la place de jeux actuelle.

Les coûts

L'aménagement léger, avec un terrassement très simple, a été choisi pour suivre deux objectifs. Tout d'abord, assurer des coûts de faible ampleur, moindres qu'une place de jeux commandée sur catalogue, pour tester un nouveau concept d'espace public ; ensuite, pouvoir démonter et réutiliser le matériel au moment de l'aménagement de toute la place Perdttemps, dans le cadre du projet « Cœur de Ville » où le parking sera entièrement installé sous terre. Ce projet est souhaité dans cinq ans, mais les soussignés estiment que c'est optimiste et valident de ce fait le choix de l'aménagement léger, qui devrait fournir à la population un bel endroit de rencontres pour une somme pas trop importante, pour un temps acceptable en regard du coût, ce d'autant plus que les « Platagones » seront réalisés en acacia, un bois réputé très résistant au temps (c'est en tout cas un objectif du projet).

Les prises d'eau pour l'arrosage existent déjà ; on ne toucherait pas les arbres existants. Les platanes sont conservés dans l'idée de la transformation.

Une partie de la commission pense que les coûts affichés ne peuvent pas être réalistes, et que cela engendrera forcément un EPT supplémentaire pour l'entretien, notamment en nettoyage de débris. Monsieur le chef de service des Espaces Verts a expliqué que cela ne devrait pas donner beaucoup plus de travail qu'actuellement : chaque matin, les Espaces Verts passent pour faire un nettoyage dans cette place de jeux et les espaces verts tout autour, comme dans toutes les autres de la commune. Il en serait de même pour cet espace : il n'y a donc pas d'EPT nécessaire pour ce faire.

La commission s'est par ailleurs étonnée de ce que les CHF 22800.- de l'étude déjà réalisée soient demandés dans ce préavis. Un commissaire a notamment expliqué que la Cofin ne trouvait vraiment pas adéquat ce mode de faire et l'a fait savoir dans son dernier rapport. Monsieur le Municipal de l'urbanisme a expliqué qu'il prenait sur lui et qu'il avait voulu éviter un crédit supplémentaire, mais qu'il acceptait la remarque. Un préavis global sur les espaces publics va être déposé sous peu auprès du Conseil, qui inclura ces questions de besoins d'études pour améliorer divers points de notre espace public. La Municipalité a préféré mettre le crédit d'étude en lien avec le projet qui lui était lié par souci de transparence, et a décidé de procéder de cette manière pour ce crédit d'étude.

La majorité de la commission estime que cette question était tout à fait pertinente et que Monsieur le Municipal de l'urbanisme y a répondu avec franchise. Tout en n'étant pas farouchement opposée à ce que cette somme soit extraite du montant accordé par un amendement, elle ne le propose pas, car elle trouve plus simple en l'état de valider cette somme dépensée par l'acceptation plutôt que de compliquer la procédure par un amendement et un crédit supplémentaire, même si elle estime que cela aurait de quoi être justifié.

La buvette

C'était une des inquiétudes des commissaires, et là aussi, les réponses données ont satisfait la majorité de la commission. La buvette n'est pas incluse dans le préavis. Il y a certes un projet, intéressant à plusieurs égards, mais que le conseil ne vote pas en l'état vu qu'il ne nécessite aucun crédit de sa part.

Les municipaux nous ont précisé que les intéressés loueront le terrain à la commune. Ce sont eux qui paieront le raccordement aux réseaux. Le modèle de fonctionnement sera exactement le même que celui d'autres contrats existants, typiquement la roulotte à la gare.

Sachant que cela ne fait pas partie du préavis, l'on a posé la question de la suite de la procédure quant à cette buvette. Un commissaire a notamment demandé si la Municipalité avait un droit de regard. C'est le cas, car elle peut refuser un projet après une mise à l'enquête. Mais il est surtout très important de relever que le dialogue entre le locataire et la commune est d'autant plus obligatoire qu'il s'agit d'un territoire communal.

Le plan de quartier « Cœur de Ville »

Des commissaires se sont étonnés de ne pas trouver cette proposition au sein même du préavis à venir relatif au Cœur de Ville. La Municipalité a exposé que le préavis « Cœur de Ville » est un préavis de vision à long terme, alors que celui-ci est un préavis de réalisation, réalisation souhaitée pour cet été déjà. Il ne s'agit donc pas de l'intégrer au projet « Cœur de Ville », mais bien de réaliser dans les plus brefs délais un espace qui puisse être un petit échantillon des plus agréables de ce que pourrait être la place dans quelques années, lorsque le parking sera souterrain. Cette explication a convaincu la majorité de la commission.

CONCLUSION

La majorité de la commission estime que ce projet est un très bon projet pour un proche avenir, répondant à une demande réelle d'un quartier du centre de notre cité et de sa population. Elle a été convaincue par l'idée du lieu de rencontre intergénérationnel. Elle estime que le côté « démontable » de la structure, mis en lien avec le faible coût de l'installation, est un beau travail de réflexion des services qui ont travaillé sur le projet et de la Municipalité.

Les soussignés ne partagent pas les craintes de la minorité, craintes qui se portent sur des coûts supplémentaires présumés, que le projet n'arriverait pas à mettre en lumière dans l'immédiat. Ils estiment que le projet réfléchit autrement l'endroit, mais n'engendre pas de dispositions supplémentaires. Les réponses aux questions à ce sujet les ont convaincus.

Les soussignés ne partagent pas non plus l'idée qu'il faille seulement remplacer jeu pour jeu les éléments de la place existante, ce d'autant plus que le projet du préavis est peu coûteux. Le jeu sera toujours présent, les enfants par conséquent également, mais l'espace ainsi pensé générera une plus-value très intéressante pour la population.

De ce fait, la majorité de la commission vous recommande vivement d'aller dans le sens de ce projet qui favorise la rencontre dans la population, réfléchit les espaces de manière moins cloisonnée et assure à la verdure une place importante dans cette optique.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 30/2017 concernant la demande d'un crédit pour financer la réalisation de l'aménagement temporaire du square Perdtemps,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 197'990.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement temporaire du square Perdtemps ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

La majorité de la commission :

Thierry Campiche
Brian Jackson
Dominique Karlen
Christos Kornaros
David Lugeon, rapporteur